

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nourati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 006-7992/19/CM

**■ Budget Eau - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires -
Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération pour la modernisation
et l'augmentation de la capacité de la station de potabilisation des Giraudets sur
la commune des Pennes-Mirabeau
MET 19/13170/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération pour la modernisation et l'augmentation de la capacité de la station de potabilisation des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau a fait déjà l'objet de deux délibérations :

Par délibération n°PEDD 063-745/15/CC du 19 février 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme pour la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets aux Pennes-Mirabeau, pour un montant de 10 200 000 € H.T

Par délibération n° DEA 024-3332/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de Métropole a approuvé la revalorisation de l'opération d'investissement ainsi que son affectation pour la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets aux Pennes-Mirabeau, pour un montant de 13 500 000 € H.T.

L'étude de faisabilité de la modernisation de l'usine de potabilisation des GIRAUDETS a mis en évidence la nécessité de :

- Abandonner et démolir les filières de production obsolètes ;
- Doubler la capacité de production de la filière existante en rive gauche du canal de Marseille (Densadeg®) ;
- Traiter les eaux de lavage des filtres avant recyclage ;
- Construire un réservoir de 9 000 m³ (prévu au Schéma Directeur D'alimentation en Eau Potable) afin d'optimiser la régulation de l'usine.

Or, en cours de l'étude d'Avant-Projet (AVP) :

- Les investigations géotechniques ont fait apparaître la nécessité de conforter la structure de la filière de production d'eau potable projetée et de la structure du réservoir 9 000 m³.
- Les prescriptions du PLUI imposent de réduire l'emprise au sol des ouvrages, ce qui complexifie leurs structures.
- Les prescriptions de l'Agence Régionale de Santé imposent de dissocier les eaux de lavage, des eaux de rinçage des filtres et de procéder comme suit :
 - Les eaux de lavage doivent être traitées avant rejet au milieu naturel ;
 - Les eaux de rinçage peuvent être recyclées en tête de process ;

En outre, l'AVP a fait apparaître la nécessité de :

- déplacer les équipements de déshydratation ;
- prévoir un poste de mise à l'équilibre calco carbonique et de neutralisation de l'eau traitée ;

Tels sont les éléments qui motivent l'augmentation du coût des travaux de 3 500 000 € HT. L'opération d'investissement passe de 13 500 000 € HT à 17 000 000€ HT.

Cette augmentation sera compensée par la diminution de l'opération d'investissement relative à la modernisation et l'augmentation de capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol – Marseille 15ème, qu'il convient de réduire de 3 500 000€ HT. L'opération d'investissement passe de 8 450 000€ HT à 4 950 000€ HT.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération PEDD 063-745/15/CC du 19 février 2015 approuvant l'affectation d'une autorisation de programme pour la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau ;
- La délibération DEA 004-1457/16/CM du 15 décembre 2016 approuvant l'affectation de l'opération pour la modernisation et l'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol 13015 Marseille ;
- La délibération DEA 024-3332/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la revalorisation de l'opération d'investissement ainsi que son affectation pour la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille-Provence du 17 décembre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'engager dans les meilleurs délais l'opération pour la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau.
- Qu'il convient de diminuer l'opération relative à la modernisation et l'augmentation de capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol - Marseille 15^{ème}.
- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement.
- Qu'il est nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la diminution de l'opération n° 2017106000 relative à la modernisation et l'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol de 3 500 000 euros HT. L'opération passe de 8 450 000 euros HT à 4 950 000 euros HT.

Article 2 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération 2015101 000 relative à la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau, d'un montant de 3 500 000 euros H.T. portant le montant total de l'opération à 17 000 000 euros HT selon le budget rattaché au Code AP 151121EA.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget annexe de l'eau du Territoire Marseille-Provence selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement suivant :

- Année 2017 : 38 965 euros (mandaté)
- Année 2018 : 16 890,36 euros (mandaté)
- Année 2019 : 114 000 euros (CP 2019)
- Année 2020 : 2 637 790 euros (BP 2020)
- Année 2021 : 8 075 000 euros
- Année 2022 : 4 250 000 euros
- Année 2023 : 1 867 354,64 euros

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI